



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BREBIERES**

SEANCE DU MARDI 2 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du vingt-sept mai deux mil vingt-six, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVIRIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme BODNIEFSKI Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, Mme DEMABRE Caroline, M. TRIPLET Corentin, M. GOUBET René, Mme MOLARD* Caroline, Mme EVRARD Séverine, M. DEGELDER Mickaël, M. HAY Alexandre, Mme BEFVE Jacqueline, M. CARLIER Bernard, M. DANIELEWSKI David, M. LOGEON Olivier, M. LEFEVRE Olivier, Mme BIANCALANA Antonella, Mme DEPREZ Nathalie, M. LOBRY Frédéric, Mme FOULON-REGNIER Pascaline, Mme BREMARD Céline, Mme VASSE Océane, Mme ALIEMART Stellina.

*Arrivée à 18h09 (avant le vote du point n° 5)

ABSENTS :

M. DUCARNE Philippe	donne pouvoir à	M. HERBAUT Pierre
M. DEMOULIN Bertrand	donne pouvoir à	M. TRIPLET Corentin
Mme GIORGETTI Catherine	donne pouvoir à	Mme DOUVIRIN Karine
Mme DAMBRINE Bénédicte	donne pouvoir à	M. HANNEDOUCHE Bruno

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BODNIEFSKI Marina

Membres en exercice : 29

Quorum : 15

Présents : 24 jusqu'au point n°4
25 à partir du point n°5
Votants : 28 jusqu'au point n°4
29 à partir du point n°5

Vérification du quorum et énoncé des procurations – ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2026

FINANCES

- 1) Vote du taux des taxes – Modification de la délibération du 29 avril 2026
- 2) Première décision modificative – Budget communal 2026
- 3) Prestation d'action sociale aux agents de la collectivité – Modificatif
- 4) Demande d'octroi d'une carte cadeau aux participants au concours des maisons fleuries
- 5) Demande de subvention exceptionnelle – Association la compagnie créative
- 6) Demande de subvention exceptionnelle – Association Moov and Dance
- 7) Demande de subvention exceptionnelle – Association VDS
- 8) Projet de création d'un pôle socio-culturel et commercial – Ilot du Vert Moncheaux
Demande de subvention auprès du Département du Pas-de-Calais

URBANISME

- 9) Ilot du Bourg – Vente d'une emprise foncière communale – Modification du prix de vente

- 10) Lotissement « Le Village » - Rétrocession et intégration des voiries, réseaux et espaces verts dans le domaine public

RESSOURCES HUMAINES

- 11) Comité Social Territorial : Parité et nombre de sièges

DECISION(S) DU MAIRE – Décisions prises depuis le 23 avril 2026

QUESTIONS DIVERSES

DEROULE DE LA SEANCE

Observations

Je passe la parole à Madame LESENS afin de procéder à l'appel.

Appel

➤ Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 avril 2026.

Avez-vous des questions ?

Silence.

FINANCES

1. Vote du taux des taxes

Modification de la délibération du 29 avril 2026

Nous devons redélibérer sur les taux d'imposition, afin de garantir le respect des règles de proportionnalité applicables, notamment en ce qui concerne le taux de la taxe d'habitation.

Pour ce faire, je vous propose de fixer le taux de la taxe d'habitation à 21,46 %, en remplacement du taux précédemment arrêté à 23,47 %.

Les autres taux d'imposition demeurent inchangés, à savoir :

- 42,97 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 56,42 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Avez-vous des questions ?

S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote du taux des taxes.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité.

2. Première décision modificative – Budget communal 2026

Dans le cadre du changement de gaz, deux entreprises sont intervenues pour le compte de GrDF : la société BC Maintenance et la société COFRINO. Les prestations réalisées par la société BC Maintenance ont fait l'objet d'un paiement en 2025, tandis que celles effectuées par la société COFRINO ont été réglées en 2026.

Toutefois, GrDF ayant besoin de disposer d'un titre global regroupant l'ensemble de l'opération, il a été demandé de procéder à l'annulation du titre émis en 2025 afin de pouvoir l'intégrer à celui de 2026.

La présente décision modificative du budget vise ainsi à permettre cette régularisation comptable, il s'agit d'un jeu d'écriture, en cohérence avec la demande de GrDF.

Ce qui nous conduit au tableau présenté dans la note de synthèse dont vous avez pris connaissance.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-673-020 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	7 900.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques	0.00 €	7 900.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 70878-020 : Remboursement de frais par des tiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 900.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	7 900.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	7 900.00 €	0.00 €	7 900.00 €
Total Général		7 900.00 €		7 900.00 €

Avez-vous des questions ?
S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité.

3. Prestation d'action sociale aux agents de la collectivité - Modificatif

Le Noël des agents est une prestation instaurée par délibération du 26 novembre 2020. La commune octroie une carte cadeau d'une valeur de 70 € à tous les agents titulaires, stagiaires et sous conditions aux agents contractuels.

Une révision de la valeur a été actée par délibération en date du 23 septembre 2024. On était passé de 50 à 70 €.

Pour ce qui concerne les enfants, **de 0 à 10 ans révolus**, ils perçoivent une prestation du CNAS.

Pour les enfants **de 11 à 18 révolus**, le CNAS n'accorde rien. Il convient de régulariser la situation pour les cartes cadeaux.

Aussi je vous propose d'offrir aux enfants de 11 à 18 révolus une carte cadeau d'un montant de 30€.

Les agents concernés sont :

- les agents titulaires et stagiaires,
- les agents contractuels, sous conditions à savoir :
 - avoir travaillé au moins 6 mois dans l'année,
 - être en activité au 1er décembre de l'année en cours.

Avez-vous des questions ?
S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité.

4. Demande d'octroi d'une carte cadeau aux participants au concours des maisons fleuries

Chaque année, la commune organise le concours des maisons fleuries. À cette occasion, un cadeau est habituellement remis aux participants. Je vous propose désormais d'attribuer des cartes cadeaux, formule généralement plus appréciée et mieux adaptée aux besoins des familles. Le montant des cartes cadeaux sera fixé selon le classement des participants, à savoir :

- 20 € pour les participants,
- 30 € pour la 3^{ème} place,
- 40 € pour la 2^{ème} place,
- 50 € pour la 1^{ère} place.

Pour la distribution de cartes cadeaux aux participants, une délibération spécifique est nécessaire. Sa validité sera permanente.

Avez-vous des questions ?
S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité.

5. Demande de subvention exceptionnelle
Association La Compagnie Récréative

Pour ce faire je vais demander à Mme Céline BREMARD, membre de cette association, de quitter la séance.

Je vais vous donner lecture de la lettre de demande de subvention formulée par l'Association la compagnie créative de BREBIÈRES.

Je vous propose d'attribuer, pour l'association « La Compagnie Récréative », la somme de 200 €.

Avez-vous des questions ?

S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité.

6. Demande de subvention exceptionnelle
Association Moov and Dance

Je vais vous donner lecture de la lettre de demande de subvention formulée par l'Association Moov and Dance de BREBIÈRES, qui fête ses 20 ans en 2026.

Je précise que cette manifestation se fera, le 27 juin prochain, pour l'occasion à la halle de la gare.

Je vous propose pour les 20 ans de Moov and Dance d'attribuer la somme de 1 500 €.

Avez-vous des questions ?

S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité.

7. Demande de subvention exceptionnelle
Association VDS

Je vais vous donner lecture de la lettre de demande de subvention formulée par l'Association VSD de BREBIÈRES qui organise le grand prix de Brebières. Je vous propose d'attribuer la somme de 500 €.

Avez-vous des questions ?

S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité.

8. Projet de création d'un pôle socio-culturel et commercial – Ilot du Vert Moncheaux

Pour rappel, le projet de construction d'un pôle socio-culturel et commercial situé lieudit « îlot du Vert Moncheaux » a été pensé comme une véritable opération de requalification urbaine et culturelle.

Il se décline en plusieurs phases :

- **Tranche 1 :** le hangar (garage) : réhabilité en halle couverte ; elle accueillera le marché mensuel, le marché de Noël, des foires, des événements culturels et sportifs, ainsi que de multiples animations portées par la commune, les écoles, les centres de loisirs, les associations, les acteurs culturels.
- **Tranche 2 :** la grange : réaménagée en médiathèque moderne et accessible à tous avec création de nouveaux services : maison de services, tiers lieu.

- **Tranche 3 :** les écuries : transformées en bureaux et salles polyvalentes destinés notamment aux associations locales et une partie reliée à la médiathèque.
- **Tranche 4 :** la cour intérieure et les berges de la Scarpe : valorisées et réaménagées pour offrir des espaces conviviaux, verts et attractifs.

Je rappelle que maintenant, une délibération du conseil municipal est nécessaire pour une demande de subvention alors qu'auparavant une décision du Maire était suffisante.

Dans le cadre de cette opération, nous pouvons solliciter le Département du Pas-de-Calais au titre de l'aide à la création de bibliothèque, pour le financement de l'étude de programmation.

Je vous demande l'autorisation pour engager le projet et déposer une demande de subvention relative à l'étude de programmation auprès du Département du Pas-de-Calais.

Avez-vous des questions ?

S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité.

URBANISME

9. Ilot du Bourg – Vente d'une emprise foncière communale Modification du prix de vente

Je vous rappelle la délibération du 24 juin 2024 relative à la vente d'une emprise foncière îlot du Bourg.

Le permis de construire a été déposé le 25 novembre 2024. Les services compétents ont été consultés, notamment la Direction Régionale des Affaires Culturelles - Service Régional de l'Archéologie (DRAC-SRA).

Le diagnostic archéologique réalisé a révélé la nécessité d'engager des fouilles archéologiques, dont le coût, estimé à 166 165 € HT, est à la charge du pétitionnaire, Pierreval.

Le pétitionnaire sollicite la Commune ainsi que le preneur afin que cette charge soit mieux répartie entre les différentes parties prenantes du projet.

L'emprise foncière concernée par la vente porte sur les parcelles cadastrées AO 993, 644, 991p, 986p, 989, 987, 1016p, 988p et 992.

Par ailleurs, la durée de validité de l'avis des Domaines relatif à la valeur vénale étant arrivée à échéance, une nouvelle consultation a été engagée.

L'estimation établie par les Domaines fixe la valeur du bien à 115 500 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

En conséquence, je vous propose de fixer le prix de cession à 105 000 € net vendeur.

Avez-vous des questions ?

S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité.

10. Lotissement « Le Village » - Rétrocession et intégration des voiries, réseaux et espaces verts dans le domaine public

Le permis d'aménager pour le lotissement « Le Village » déposé par la société PROTERAM sis, rue du Onze Nombre, Route Département 950 et Rue du Chauffour a été autorisé en date du 9 octobre 2017.

L'ensemble des travaux est terminé et conforme aux prescriptions de la commune. Le maître d'œuvre a délivré les différentes attestations de conformité et les tests ont été réalisés.

Je vous propose donc de procéder à la rétrocession à l'euro symbolique des voiries, réseaux et espaces verts et précise que les frais d'actes seront à la charge du lotisseur. Il conviendra ensuite d'intégrer ces espaces dans le domaine communal public.

J'ai besoin de votre autorisation pour engager les démarches de rétrocession et pour signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

Avez-vous des questions ?

S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

11. Comité Social Territorial : Parité et nombre de sièges

L'arrêté du 2 juillet 2025 fixe la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale au jeudi 10 décembre 2026.

Dans ce cadre, il y a lieu de définir le nombre de sièges à pourvoir et de se prononcer sur le maintien du paritarisme.

Les organisations syndicales doivent être consultées 6 mois au moins avant la date du scrutin. Elles ont été consultées le 28 mai 2026.

Je vous rappelle que le Comité Social Territorial (CST) correspond à la fusion des Comités Techniques (CT) et des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Je vous propose de fixer le nombre de sièges à 5, c'est-à-dire ce qui était fait précédemment, et de maintenir le paritarisme dans cette assemblée du CST.

Avez-vous des questions ?

S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

VOTE : adopté à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

Compte rendu n° 2 des décisions du Maire

Vous avez pu prendre connaissance des décisions que j'ai prises au titre de ma délégation.

Avez-vous des questions ?

Silence.

QUESTIONS DIVERSES

N'ayant pas reçu de question dans le délai imparti, je déclare la séance levée.

Séance levée à 18h24.

Fait à BREBIERES, le 2 juin 2026.

Lionel DAVID,
Maire.

Marina BODNIEFSKI,
Secrétaire de séance.



Approuvé en séance le 16/9/2026
Publié le 17/9/2026
Affiché le 17/9/2026